



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 38012

Texte de la question

M Philippe Sanmarco demande à M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants s'il envisage d'instituer un délai de dix ans à compter de l'attribution de la carte du combattant pour permettre aux anciens combattants de souscrire une retraite mutualiste de l'Etat à 25 p 100.

Données clés

Auteur : [M. Sanmarco Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38012

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1087